

Rapport de la troisième conférence biennale de la Société européenne de droit international (SEDI), tenue à l'Université de Heidelberg, du 4 au 6 septembre 2008.

Bien que son héritage se métisse à présent à d'autres influences, l'Europe demeure au cœur du droit international. La « tradition européenne du droit international » est depuis longtemps sujette à des réflexions théoriques qui ont mis en lumière le caractère unique de cette contribution. Les critiques ont bien entendu dénigré les prétentions universelles de ce droit européen, soit en soutenant que l'Europe est essentiellement concernée par ses propres intérêts – qui ne sont pas réellement universels –, soit en montrant qu'en pratique l'Europe a trop souvent été mue par ses propres intérêts pour pouvoir prétendre à l'universalité. Néanmoins, et quelle que soit la perspective adoptée, la contribution historique de l'Europe au droit international ne peut être niée. Les théoriciens européens ont joué un rôle central dans l'évolution du droit international, et, aujourd'hui, la promotion de l'Etat de droit en droit international transparaît toujours plus de la politique étrangère européenne.

Il est ainsi d'autant plus surprenant qu'une organisation ayant pour but de rassembler l'ensemble des juristes internationalistes européens n'ait, pendant longtemps, tout simplement pas existé. A cet égard, la conférence inaugurale de la Société européenne de droit international qui s'est tenue à Florence en mai 2004 fut un événement hors du commun – tout comme le fut la seconde conférence biennale qui s'est tenue à Paris deux ans plus tard. La troisième conférence biennale s'est tenue à Heidelberg en Allemagne, des 4 au 6 septembre 2008. Grâce à ses participants, un grand nombre d'étudiants, de jeunes chercheurs, d'universitaires et de praticiens reconnus, venus d'Europe et d'ailleurs, la conférence d'Heidelberg fut à la hauteur des conférences précédentes.

Le rapport qui suit présente les actes et les temps forts de la conférence

Lieu de la conférence

La conférence s'est déroulée au cœur de Heidelberg, dans les locaux de l'Université Ruprecht Karls, située le long de la zone piétonne la plus longue d'Europe. Les discussions se tenaient dans deux bâtiments : les salles de lecture et l'auditorium de la Nouvelle université, et l'auditorium de cérémonie de Domus Wilhelmina (Ancienne université). Cette dernière, construite entre 1712 et 1735, fut redécorée à l'occasion du 500^e anniversaire du style néo renaissance. Espace d'apparat accueillant cérémonies et réceptions, son auditorium décoré de portraits d'Eleonor Ruprecht I et de Margrave Karl Friedrich of Baden – qui rappelle au visiteur les éponymes de la plus ancienne université d'Allemagne –, a offert un cadre de premier choix à la cérémonie d'ouverture de la conférence. La Nouvelle université accueille les activités des jours suivants, son généreux atrium permettant de confortables pauses et l'exposition simultanée de nombreuses publications. D'un avis unanime, ce lieu exceptionnel a largement contribué à la plaisante atmosphère de la conférence.

Equipe organisatrice

La conférence a été organisée en association avec le Max Planck Institut pour le droit public comparé et le droit international. L'équipe organisatrice était dirigée par le Professeur Rüdiger Wolfrum – Directeur du Max Planck Institut et Président du Tribunal international du droit de la mer –, qui a sollicité les ressources administratives et académiques de l'Institut avant et pendant la conférence et a ainsi largement contribué à son succès. Tout au long de ce processus, l'Institut fut efficacement soutenu par la SEDI et sa Présidente, la Professeure Hélène Ruiz Fabri, qui avait déjà organisé la conférence de Paris en 2006.

Participation

Tout comme les précédentes conférences de la SEDI, la troisième conférence biennale fut couronnée de succès. Du fait de contraintes spatiales, il ne fut pas possible de répondre à la demande de tous ceux qui étaient désireux de participer, toujours plus nombreux à se manifester par courriel ou téléphone à l'approche de la conférence. Cependant en effet, la capacité d'accueil de l'université ne permettait d'enregistrer que 350 personnes. En définitive, il a été possible de recenser un total d'environ 400 participants, intervenants et chercheurs de l'Institut inclus.

Conformément à l'esprit de la SEDI, les organisateurs ont suscité et encouragé une participation large. La conférence a ainsi réuni des participants originaires de 44 Etats dont 24 européens. A l'image des conférences précédentes, moins de 15% de l'ensemble des participants ne venaient pas d'Europe – les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et le Japon en constituant la majorité. Les panelistes ont également reflété une grande diversité en termes de nationalité, la plupart des intervenants venant du Royaume-Uni, des Pays-Bas et des Etats-Unis. Les Etats représentés par plus de deux panélistes sont les suivants: la France, la Belgique, la Finlande, l'Italie, la Suisse, la Slovénie et le Canada.

Programme et structure de la conférence

La conférence était intitulée « Le droit international dans un monde hétérogène », reflétant une idée centrale de la philosophie de la SEDI. L'hétérogénéité est considérée comme un des piliers sur lesquels repose la contribution de l'Europe au droit international, et, partant, les organisateurs ont cherché à refléter ce thème dans la variété des sujets traités au sein des différents panels. La même logique fut adoptée dans la sélection des panélistes eux-mêmes. Certains critères ont ainsi été utilisés: la proportion de juristes internationalistes venant de toute l'Europe, la participation des jeunes chercheurs et praticiens (à cet égard, le processus de sélection a été significativement modifié par rapport aux conférences précédentes), la promotion effective de l'interaction et de la participation intellectuelles, et enfin, la création de réseaux et de références inter culturelles (toutes les activités de la conférence étaient programmées de sorte à offrir un temps de discussion suffisant, et furent suivies d'événements et de rencontres informels.

En termes de structure, le thème de la conférence a été traité en 15 panels, deux discours d'ouverture et une table ronde finale.

Discours d'ouvertures

L'objectif des discours d'ouvertures était de stimuler la discussion, de « donner le la » à certains débats à venir, et de refléter la réalité des diverses perspectives représentées dans le cadre de la conférence. Les discours adressés à l'ensemble des participants ont été réalisés par le Professeur Bruno Simma, Juge à la Cour internationale de Justice, et le Professeur Rein Müllerson, du Kings College à Londres.

Fora

La Conférence a accueilli un total de quinze panels – huit *fora* et sept *agorae* – tous consacrés à un thème différent. Chaque forum était composé de quatre intervenants et d'un président, invités à présenter leurs contributions sur divers aspects spécifiques du thème principal de la Conférence : « Le droit international dans un monde hétérogène ». Les huit aspects spécifiques suivants ont été développés par les *fora* :

- Droit international et religion
- Immigration/migration : Comment les Etats gèrent-ils le pluralisme croissant de leurs sociétés ? – le rôle du droit international.
- La multiplicité des processus de formation du droit
- Le droit international et les médias / l'interaction entre le droit international et les médias dans un monde hétérogène.
- L'hétérogénéité reflétée par les diverses traditions juridiques
- Le rôle de l'OMC dans la mise en balance de l'hétérogénéité des intérêts, dans le processus de formation du droit international
- Droit international et Objectifs du Millénaire pour le Développement (vérif.)
- Recentrer les règles relatives au droit de la guerre

Agorae

Les *agorae* se composaient de trois ou quatre intervenants et d'un président. A la différence des *fora*, ces panels se sont concentrés sur des thèmes généraux du droit international sans lien nécessaire avec le sujet

principal de la conférence. Les participants étaient expressément encouragés à présenter leurs recherches en cours, qu'il s'agisse d'un livre, d'un article, ou d'un autre projet de recherche. Les contributions ont toutefois été organisées en fonction des différents thèmes proposés pour les *agorae* :

- Histoire du droit international
- Organisations internationales, institutions et administration
- Légitimité du droit international
- Justice sociale et droit international
- Sexualité et études de genre
- Crime international
- Droit international de l'environnement

Table ronde finale

Ayant un rôle de clôture, cette table ronde finale était destinée à réfléchir aux différents thèmes abordés durant les jours précédents et d'en mettre en lumière les questions centrales. La table était composée de :

- Prof. Mark Villiger, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme
- Prof. Jan Klabbers, Université de Helsinki, Directeur du Centre of Excellence in Global Governance Research
- Prof. Panu Minkkinen, Université de Leicester
- Prof. Rein Müllerson, King's College London
- Prof. Jutta Brunnée, Université de Toronto, Metcalf Chair en droit de l'environnement
- Prof. Vera Gowlland-Debbas, Institut des hautes études internationales et du développement

Remise du Premier Prix de la SEDI

La conférence de la SEDI et l'atmosphère hors du commun du château de Heidelberg ont été l'occasion idéale pour remettre le premier « Prix de la SEDI ». M. le Prof. Matthew Craven fut récompensé pour son livre *The Decolonization of International Law: State Succession and the Law of Treaties* (Oxford University Press, 2007).

Publication des actes de la conférence

Tous les panélistes ont été invités à présenter leurs contributions en avance, et nombreuses sont celles qui sont publiées dans de divers contextes. En sus, la SEDI et le Max Plank Institut travaillent à la publication de l'ensemble des présentations de la conférence. Conformément à la constitution de la SEDI, les activités tenues sous ses auspices doivent se dérouler, dans la mesure du possible, en deux langues au minimum – généralement l'anglais et le français. La publication des actes de la conférence reproduira par conséquent les contributions orales dans leur version originale.

Financement

Outre les frais d'inscription versés par les participants, la plus importante contribution au financement de la conférence a été versée par la Fritz Thyssen Stiftung, qui avait déjà généreusement soutenu la conférence inaugurale de la Société en 2004. Cette subvention a permis d'étendre de manière considérable le nombre de participants à la conférence, par le biais de dispenses de frais d'inscriptions ou de prise en charge des frais de voyage et de logement.

Assemblée générale de la Société européenne

Une des fonctions centrales de la conférence était de permettre aux membres de la SEDI de prendre part à son Assemblée générale. La première Assemblée générale, réunie à Florence, permit l'adoption des statuts de la Société, la discussion de ses futures orientations et activités, et l'élection de son Bureau exécutif – renouvelé à Paris en 2006. Conformément à sa constitution, le 6 septembre 2008, l'Assemblée générale a élu un nouveau Bureau exécutif pour la Société.

Il se compose comme suit :

- Hélène Ruiz Fabri (Présidente)

- Francesco Francioni (Vice-Président)
- Anne Peters (Vice-Présidente)
- Thomas Skouteris (Secrétaire Général)

Membres (par ordre alphabétique) :

- Mariano Aznar Gomez
- Laurence Boisson de Chazournes
- Andrea Bianchi
- James Crawford
- Barbara Delcourt
- Vera Gowlland Debbas
- Jan Klabbers
- Nico Krisch
- Lauri Mälksoo
- Boldizsar Nagy
- August Reinisch
- Iain Scobbie
- Bruno Simma
- Rüdiger Wolfrum
- Ineta Ziemele

Le Secrétariat de la Société est dirigé par Mme Joyce Davies, qui en est également la Directrice administrative. M. Karsten Hoppe est le Directeur exécutif de la Société.

Événements de la SEDI à venir

Le troisième Forum de recherche de la SEDI se tiendra à Helsinki, en Finlande, les 2 et 3 octobre 2009. Le Forum consistera en la réunion des Sociétés européenne et américaine de droit international (SEDI-ASIL). La quatrième conférence biennale de la SEDI se tiendra à Cambridge en Angleterre, en septembre 2010.